

ARRÊTÉ MUNICIPAL INTERDISANT LES POUBELLES SUR LA VOIE PUBLIQUE : APPLICABLE DÈS CE SOIR JUSQU'AU 5 SEPTEMBRE 2023



Bonjour,

Merci de bien vouloir prendre connaissance de l'arrêté municipal interdisant les poubelles sur la voie publique, applicable dès ce soir.

Votre contact

Service Communication

04 70 02 55 53

communication@mairie-montlucon.fr